



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières. Elle est disponible sur le site internet de la Com Com.

Le budget 2022 a été voté le 7 Avril 2022 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 16 rue du Pont de pierre aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 Mars 2022

Il a été établi avec la volonté :

- de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux

Pour le budget principal

- Concernant les déchets
Pas de modification de la TOEM.
- Acquisition de poubelles jaunes
- Collecte nouveau marché avec Ikos
- Continuer le déploiement de la fibre optique
- Soutenir la vie associative
- Soutenir les projets d'entreprises
- Aider à l'amélioration de l'habitat
Envisage une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité
- Le soutien des activités musicales à l'école, la piscine, les centres aérés

Pour la zone d'activité

- Permettre l'installation d'entreprises artisanales
- Soutenir la création et la reprise de commerce
- Possibilité d'investir dans la reprise de bâtiment

Pour la maison de santé

- Remboursement de la ligne de trésorerie – 75 000 €

I. La section de fonctionnement Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

1 - La part du transport scolaire restant à la charge des familles ne transite plus par le budget depuis que les familles s'inscrivent en direct sur le site Région Normandie

2 - Les recettes proviennent :

- De la TEOM,
- Des Impôts locaux,
- Des dotations versées par l'État, elles sont devenues inférieures au FNGIR,
- De diverses subventions,
- De la taxe GEMAPI.

Le report à nouveau passe de 1 236 293 en 2020 à 1 357 419 en 2021.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|------------------|---|------------------|
| Dépenses courantes | 1 360 422 | Excédent brut reporté | 1 357 419 |
| Dépenses de personnel | 104 600 | Recettes des services | |
| Autres dépenses de gestion courante | 587 700 | Impôts et taxes | 800 205 |
| Dépenses financières | 0 | Dotations et participations | 124 125 |
| Dépenses exceptionnelles | 151 889 | Autres recettes de gestion courante | 35 500 |
| Autres dépenses | 3 000 | Atténuation charges | 0 |
| Dépenses imprévues | 100 000 | Recettes financières | 0 |
| | | Autres recettes | 7 000 |
| Total dépenses réelles | 2 307 611 | Total recettes réelles | 2 324 249 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 34 306 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 17 668 |
| Virement à la section d'investissement | | | |
| Total général | 2 341 917 | Total général | 2 341 917 |

Commentaires du tableau

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation des bâtiments,
- la prestation des OM,
- les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées,
- participations PETR - Seine Maritime Numérique - Seine Maritime Attractivité - Mission du Talou - CLIC
- les aides à la création et projets d'entreprises suite à la signature de conventions
- les aides à l'amélioration du logement
- la participation réduite à 45 euros pour les familles de collégiens et lycéens empruntant les transports scolaires

Les salaires ont augmenté dû à un contrat 1 an en CDD et un contrat PEC.

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------|--|----------------|
| Solde d'investissement reporté | | Virement de la section de fonctionnement | |
| Remboursement d'emprunts | | FCTVA | |
| Travaux de bâtiments | 100 000 | Réserves | 308 519 |
| Autres travaux | 100 000 | Cessions d'immobilisations | |
| Autres dépenses | 125 157 | Taxe aménagement | |
| | | Subventions | |
| | | Autre immo financière | |
| Total dépenses réelles | 325 157 | Total recettes réelles | 308 519 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 17 668 | Produits (écritures d'ordre entre section) | 34 306 |
| Total général | 342 825 | Total général | 342 825 |

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

Au niveau des dépenses :

- Acquisitions des poubelles jaunes pour 89 000 € HT

Au niveau des recettes :

- La maison de santé ne peut rembourser l'avance remboursable car les médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

- Nous avons le départ de la dentiste et une ligne de trésorerie à rembourser.

d) Les subventions d'Investissements prévues :

Aucune

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de Fonctionnement :

| | | |
|---|---|---------|
| Recettes et dépenses de Fonctionnement | : | 342 825 |
| Réparties comme suit : | | |
| - Dépenses : Travaux et autres dépenses | : | 325 157 |
| Écritures d'ordre entre sections | : | 17 668 |
| TOTAL | : | 342 825 |
| | | |
| - Recettes : Excédent | : | 308 519 |
| Écriture d'ordre entre section | : | 34 306 |
| TOTAL | : | 342 825 |

b) Principaux ratios

| | Informations financières – ratio pour 5375 habitants | Valeurs |
|----|--|----------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population | 429,32 € |
| 2 | Produits des impositions directes / population | 148,88 € |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement / population | 179,88 € |
| 4 | Dépenses d'équipement / population | 88,72 € |
| 5 | Encours de dette / population | 0 € |
| 6 | DGF / population | 23,09 € |
| 7 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 10,82 % |
| 8 | Dépenses de fonct. et remb. de dette en capital / recettes réelles de fonct. | 100 % |
| 9 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 32,80 % |
| 10 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 0 % |

c) État de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé. Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------|---|----------------|
| Dépenses courantes | 168 425 | Excédent brut reporté | 180 627 |
| Dépenses de personnel | | Recettes des services | |
| Autres dépenses de gestion courante | | Loyers | 48 000 |
| Dépenses financières | | Dotations et participations | |
| Dépenses exceptionnelles | 30 000 | Autres recettes de gestion courante | |
| Autres dépenses impôts | 2 000 | Recettes exceptionnelles | |
| Dépenses imprévues | | Recettes financières | |
| | | Autres recettes | |
| Total dépenses réelles | 200 425 | Total recettes réelles | 228 627 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 35 893 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 7 691 |
| Virement à la section d'investissement | | | |
| Total général | 236 318 | Total général | 236 318 |

Les recettes proviennent du loyer de la VIMO

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 2 341 917 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de Fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux (taxe sur l'éolien)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont maintenus

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti 0,602 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 1,24 %
 - TEOM 11 %
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
 - éolien IFER il était de 275 657 en 2021 on prévoit 279 794 pour 2022

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 50 000 €.

| Année | Dotations de fonctionnement | Contribution au FNGIR |
|-------|-----------------------------|-----------------------|
| 2021 | 50 580 | 38 889 |
| 2022 | 50 000 | 38 889 |

II. La section d'Investissement Budget Principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ComCom à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ComCom regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------|---|----------------|
| Solde d'investissement reporté | | Virement de la section de fonctionnement | |
| Remboursement d'emprunts | | FCTVA | |
| Travaux de bâtiments | | Mise en réserves | 240 295 |
| Travaux de voirie | | Cessions d'immobilisations | |
| Autres travaux | | Subventions | |
| Autres dépenses | | Emprunt | |
| Total dépenses réelles | 268 497 | Total recettes réelles | 240 295 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 7 691 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 35 893 |
| Total général | 276 188 | Total général | 276 188 |

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|---------------|---|---------------|
| Dépenses courantes | 33 313 | Excédent brut reporté | 34 261 |
| Dépenses de personnel | 1 000 | Recettes des services | |
| Autres dépenses de gestion courante | | Loyers | 21 000 |
| Dépenses financières | | Dotations et participations | |
| Dépenses exceptionnelles | 3 000 | Autre : gestion courante, charges locatives | 8 900 |
| Impôt foncier | | Recettes exceptionnelles | |
| Dépenses imprévues | 2 000 | Recettes financières | |
| | | Autres recettes | |
| Total dépenses réelles | 40 013 | Total recettes réelles | 64 161 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 42 358 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 18 210 |
| Virement à la section d'investissement | | | |
| Total général | 82 371 | Total général | 82 371 |

Les recettes proviennent :

- des loyers versés par les praticiens

Une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité.

Rappel : Les deux nouveaux médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

- de l'amortissement des subventions

Les charges proviennent :

- de l'entretien
- de l'impôts fonciers
- de l'amortissement de la maison de santé



b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------|---|----------------|
| Solde d'investissement reporté | | Virement de la section de fonctionnement | |
| Remboursement avance remboursable | | FCTVA | 1 600 |
| Travaux de bâtiments | 20 000 | Mise en réserves | 30 156 |
| Travaux de voirie | | Cessions d'immobilisations | |
| Autres travaux | | Taxe aménagement | |
| Autres dépenses | | Subventions | 15 000 |
| Emprunt et dette | 50 904 | Emprunt | |
| Total dépenses réelles | 70 904 | Total recettes réelles | 46 756 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 18 210 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 42 358 |
| Total général | 89 114 | Total général | 89 114 |

Fait à LONDINIÈRES le 08 avril 2022

La Présidente

Armelle BILOQUET

